



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22133816***

e,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

31 OCT. 2022

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0406 965 973****Nom**(en entier) : **PRESSES ET CISAILLES LEFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue Tahon 1A - 6041 Gosselies****Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire**

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2022.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer la SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'Entreprises (BCE 0413.343.922), représentée par Philippe KNAEPEN, Réviseur d'entreprises au poste de commissaire et ce, pour une durée de 3 ans. Mandat portant sur le contrôle des exercices 2022, 2023 et 2024.

Ce mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2025 (ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes au 31 décembre 2024).

Pour extrait conforme,
Christian LEFORT
représentant la SA GESAF INDUSTRY,
Administrateur-délégué

Déposée en même temps : copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2022

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).